

## **Du "complot" au "terrorisme" : des accusations sur mesure contre les voix libres**

Tunis 22 avril 2025

Alors que l'opinion publique civile et les milieux des droits humains sont encore sous le choc des jugements iniques rendus dans ce que l'on appelle l'"affaire du complot contre la sûreté de l'État" — une affaire entachée de graves violations tout au long du processus d'arrestation et de procès, marquée par l'absence des garanties élémentaires d'un procès équitable et conclue par de lourdes peines privatives de liberté prononcées après des audiences ayant bafoué de manière flagrante le droit à la défense —, le pays est le théâtre d'un nouvel épisode de la série de répression politique.

Des forces de sécurité lourdement armées ont en effet fait irruption au domicile de Maître Ahmed Souab, avocat, magistrat retraité et membre du comité de défense dans l'affaire dite du "complot contre la sûreté de l'État", et l'ont conduit de force au Pôle judiciaire antiterroriste, où il a été placé en garde à vue avec privation de son droit à l'assistance d'un avocat pendant 48 heures entières.

Ces développements graves confirment l'aggravation de l'instrumentalisation de la justice pour soumettre les avocat·e·s, les politiques, les journalistes et plus largement toutes les voix dissidentes, les arrestations et les procès devenant des réponses systématiques et une politique délibérée pour éliminer toute opposition aux pratiques autoritaires en place.

Les organisations et associations signataires de la présente déclaration dénoncent avec la plus grande fermeté ces pratiques et considèrent que ce que subit Maître Ahmed Souab, ainsi que d'autres membres du comité de défense, constitue une forme de représailles et une tentative méthodique d'intimidation visant à dissuader les avocat·e·s d'exercer leur mission de défense, en violation flagrante de toutes les garanties nationales et internationales du droit à la défense, ainsi qu'à museler toute voix libre exprimant une opinion divergente ou dénonçant les abus de pouvoir.

En conséquence, les associations et organisations signataires exigent :

- La libération immédiate et inconditionnelle de Maître Ahmed Souab ainsi que de l'ensemble des personnes détenues en raison de leurs opinions politiques ou de leur expression libre ;
- Le respect des garanties du procès équitable, de l'indépendance de la justice, et la cessation des poursuites visant les opposant·e·s et toutes les voix libres ;
- La garantie du droit des avocat·e·s à exercer leur profession sans harcèlement sécuritaire ou judiciaire.

Les associations et organisations signataires :

- La Ligue tunisienne des droits de l'Homme (LTDH)
- Le Forum tunisien pour les droits économiques et sociaux
- L'Association tunisienne des femmes démocrates
- Le Syndicat national des journalistes tunisiens
- Avocats sans frontières
- Damj – L'Association tunisienne pour la justice et l'égalité
- Association Kalam
- L'Organisation I Watch
- Le Comité pour le respect des libertés et des droits de l'homme en Tunisie
- Al Bawsala

- Association Nashaz
- Intersection pour les droits et les libertés
- L'Association Femmes pour la citoyenneté et le développement
- La Fédération des Tunisiens pour une citoyenneté des deux rives
- L'Organisation tunisienne contre la torture
- La Coalition tunisienne pour l'abolition de la peine de mort
- L'Association pour la reddition des comptes sociales
- L'Organisation mondiale contre la torture
- Euromed
- L'Association tunisienne pour les droits et les libertés
- L'Association Femme et Citoyenneté
- L'Association Beyti
- L'Association Jisr El Mouwatina
- L'Association de la femme rurale de Jendouba
- Le Réseau tunisien pour la justice transitionnelle
- L'Association Karama pour les droits et les libertés
- L'Association Awledna
- L'Initiative "Mawjoudin pour la justice"
- Legal Agenda
- Association Tigar
- Le Front pour l'égalité et les droits des femmes
- Association Ifrikiya
- La Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH)
- L'Organisation féministe Tanit
- L'Instance nationale de défense des libertés et de la démocratie
- L'Association Lina Ben Mhenni
- L'Association Afak Al Aamel Al Tounsi (Horizons pour le travailleur tunisien)
- Médecins du Monde – Section Tunisie
- Amnesty International – Section Tunisie
- L'Association tunisienne de défense des libertés individuelles
- L'Organisation "Nous, les jeunes"